

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet AGRICYCLAGE sur la commune principale de l'AIOT 3 route de Novion 08300 SORBON.

La référence de votre dossier est A-3-N89U8IQL2 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 10/05/2023 à 11h22 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **51049331500038**

Organisme : **PERFORMA ENVIRONNEMENT**

Fonction : **PRESIDENT**

Personne morale

N° SIRET **90311370200018**

Raison sociale **AGRICYCLAGE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

3 RTE DE NOVION

08300 SORBON

Signataire

Qualité : **Conseil ICPE**

Référent

Fonction : **Conseil ICPE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **AGRICYCLAGE**

Description des activités :

Compostage de déchets verts

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

3 route de Novion

08300 SORBON

X : 800021

Y : 6938936

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2780	2780-1-c	Compostage de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 27 t/j	D	
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 2.1 ha	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Agricyclage prévoit de transformer les déchets verts en compost normalisé répondant à la norme NF U 44-051. Une solution alternative à la normalisation du compost a été envisagée avec un plan d'épandage afin de sécuriser le devenir des produits. Les produits potentiellement épandus seront des composts de déchets verts, ainsi que les eaux de ruissellement excédentaires aux besoins du process de la plateforme de compostage collectées dans la lagune prévue à cet effet.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
008006232	EARL DIANCOURT	9
008006232	EARL DIANCOURT	10
008006232	EARL DIANCOURT	11
008006232	EARL DIANCOURT	12
008006232	EARL DIANCOURT	13
008014627	AS DUPONT	3
008014627	AS DUPONT	5
008014627	AS DUPONT	6
00802304	J LUDINART	1
00802304	J LUDINART	2
00802304	J LUDINART	3
00802304	J LUDINART	4
00802304	J LUDINART	5
00802304	J LUDINART	7
00802304	J LUDINART	8
00802304	J LUDINART	9
00802304	J LUDINART	12

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **180**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **10408**

A1 : Dont épanchée sur les terres de l'exploitation (en kg N) **0**

A2 : Dont épanchée sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **10408**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **10408**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épanchées (en mois) **8**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Déchets d'activités (Plastiques, métaux éventuellement récupérés à l'issue des activités de criblage) éliminés en filières agréées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Besoin en eau D9 : 360 m3 Besoin assuré par réserves privées 240 m3 en propre AGRICULTURE + 120 m3 LE PUISOT mis à disposition par convention**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Télésurveillance 24H/24

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinéa 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

2023 05 10 parcellaire AGRICYCLAGE_20230510_PLAN DE LIMITE DE SITE AGRICYC.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

2023 05 10 plan masse AGRICYCLAGE_20230510_PLAN DE MASSE.pdf